

Certification des compétences du DPO

(Data Protection Officer / Délégué à la Protection des Données)

Accompagnez et conseillez votre entreprise au quotidien dans la protection de ses données.

Apave Certification vous propose de faire reconnaître vos **compétences en matière de protection des données** selon le référentiel élaboré par la CNIL.

Les bénéfices de la certification de compétence DPO

Le certificat DPO est un gage de confiance. Réussir un examen agréé par la CNIL valorisera votre profil auprès de vos collaborateurs et renforcera votre légitimité.

Ce certificat délivré à l'issue de l'examen porte la mention « C by Apave », une reconnaissance Apave dans le domaine des certifications de compétences.



- Pour le certifié, il valorise objectivement ses compétences en matière de protection des données en accord avec le RGPD.
- Pour l'employeur, il s'assure que son collaborateur maîtrise correctement le RGPD et la législation française en matière de protection des données.



L'offre Apave

Certification des compétences du DPO (Data Protection Officer / Délégué à la Protection des Données)

Les caractéristiques de la Certification DPO

- Un examen établi sur un panel de connaissances de la réglementation européenne RGPD large et reconnu par la CNIL.
- Une dizaine de centres d'examen partout en France, avec la possibilité de sessions sur mesure.
- Un accès à un test d'entraînement de 20 questions pour vous exercer et avoir une idée des questions rencontrées au cours de l'examen.
- Des résultats communiqués sous 5 jours ouvrés.

Cette prestation est réalisée sous accréditation COFRAC (portée n° 4-0521, disponible sur www.cofrac.fr)

Prérequis

Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle dans des projets, activités ou tâches en lien avec les missions du DPO. **ou**

Justifier de 2 ans d'expérience professionnelle (tout domaine confondu) et suivre une formation de 35h minimum dans le domaine de la protection des données.

Programme d'évaluation

L'examen aborde les trois grands domaines du programme d'évaluation de la CNIL :

1	Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité (50 % des questions).
2	La responsabilité (30% des questions).
3	Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques (20% des questions).

Modalités de renouvellement (validité du certificat : 3 ans)

Renouvellement possible avant la date d'échéance du certificat, à condition que la personne certifiée :

- Réussisse une nouvelle épreuve écrite avec les mêmes modalités que celle décrite ci-dessus.

- Démontre qu'elle dispose d'une expérience professionnelle d'au moins un an, acquise dans le courant des trois dernières années, dans des projets, des activités ou tâches en lien avec les missions du DPO, s'agissant de la protection des données ou de la sécurité de l'information, attestée par un tiers (employeur ou client).

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire à l'examen, téléchargez votre dossier d'inscription sur notre site Internet www.apave-certification.com et retournez-le complété et signé.



Nos atouts

Apave Certification et Labellisation, filiale du Groupe Apave, propose des prestations de certification des systèmes de management (ISO 18788, ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001...), de produits et services, de compétences, ainsi que des labels et évaluations. Elle s'appuie sur un réseau d'auditeurs qualifiés, internes et externes, répartis sur le territoire national et international et opère dans le domaine volontaire comme dans le domaine réglementaire. Organisme reconnu et indépendant (tierce-partie), Apave Certification et Labellisation donne l'assurance écrite qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences de personnes est conforme à des exigences spécifiées dans les référentiels (norme, règlement, spécification technique, etc.).

Nous contacter

apave.certification@apave.com

01 45 66 18 18

www.apave-certification.com